Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 23

Rubrik: La réunion des inspecteurs d'écoles de la Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

manière d'interroger, parce que l'art de poser les questions avec sobriété, clarté et précision épargne le temps. Enfin, l'on peut découvrir des systèmes de concentration en rapprochant les branches les unes des autres.

A propos des programmes et des méthodes, voici encore quelques réflexions émises par un magistrat d'un canton voisin 4. « Il n'est pas question de songer à la réduction des branches de ces programmes — il s'agit des programmes pour les écoles primaires et secondaires — attendu que l'éducation générale nécessite aujourd'hui de toute personne des connaissances aussi étendues que possible. Ce qui importe davantage, c'est d'opérer dans ces programmes un triage entre l'accessoire et l'essentiel, entre les connaissances qu'il est nécessaire de posséder à fond, et celles non moins directement obligatoires sur lesquelles il est inutile d'exiger trop de nos élèves. Le problème n'est point du tout facile à résoudre... Il y a donc lieu, non de restreindre le champ des études, mais d'y apporter un esprit de méthode et de viser à ce que l'école soit toujours mieux le lieu où l'enfant se prépare à la vie pratique.

« On a critiqué, et avec raison, qu'au lieu de modifier les procédés d'enseignement, on se borne à changer les programmes. Il est hors de doute que la réforme principale doit consister dans l'amélioration réelle et importante de la préparation pédagogique des futurs instituteurs, que c'est sans conteste le grand progrès vers lequel il faut tendre... La question capitale qui domine l'éducation de la jeunesse doit être l'étude des méthodes nouvelles et le perfectionnement de l'art difficile d'instruire. »

Oui, le problème est compliqué, car il s'agit, comme dans l'industrie moderne, de produire beaucoup et de faire quand même bien. C'est dire qu'il y a du mérite et de l'honneur à chercher comment on peut le résoudre.

Jules Dessibourg.

La réunion des inspecteurs d'écoles de la Suisse romande

-00 A 00-

Le 13 novembre a eu lieu, à Lausanne, dans la grande salle de l'Ecole normale, la réunion annuelle des inspecteurs de la Suisse romande. En l'absence de M. Decoppet, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, elle a été présidée par M. Beausire, chef de service au même Département. Elle comptait les inspecteurs des cantons de Vaud, de

¹ Voir le *Bulletin mensuel* du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, novembre 1902, p. 157 et ss.

Neuchâtel, du Jura-Bernois, au complet, deux inspectrices de Genève, une inspectrice de Vaud, et l'auteur de ces lignes, délégué du corps inspectoral fribourgeois. M. Guex, directeur de l'Ecole normale du canton de Vaud, assistait à la séance.

Contrairement à l'usage suivi jusqu'ici, les titres des sujets à traiter n'avaient été qu'annoncés; les travaux n'avaient pas

été publiés d'avance.

L'ordre du jour appelait un rapport sur la méthode de lecture dans les écoles enfantines, par M^{IIe} Soguel, inspectrice des classes frœbeliennes, à Lausanne.

Entre toutes les méthodes de lecture, M^{IIe} Soguel a préconisé la méthode phonétique, pratiquée surtout dans les cantons de Genève et de Neuchâtel. Elle la juge plus concrète, puisqu'elle part du son qui est connu, tandis que, dit-elle, l'enfant voyant

un caractère voit ce qu'il ne connaît pas encore.

La maîtresse prend, par exemple, un tableau; elle fait raconter ce qu'on y voit, ce que font les personnages qui y figurent; elle demande aux enfants s'ils connaissent des êtres semblables. Veut elle faire un exercice sur le verbe — il s'agit, bien entendu, d'un exercice d'élocution et non d'un exercice de grammaire — elle amène l'enfant à dire ce que font les personnages de la gravure, ce qu'il peut lui-même faire et ce qu'il ne doit pas faire.

La méthode phonétique va de l'idée au mot, du mot à ses éléments phonétiques et de ceux-ci aux signes qui les représentent. On se borne d'abord à faire dire aux enfants, sans rien préciser, ce qu'ils entendent dans des mots bien sonores, tirés de l'exercice d'élocution. Peu à peu, les mots seront entièrement décomposés; les enfants sauront dire le nombre des syllabes qu'ils renferment, les sons qui composent ces dernières. Comme exercice de vérification, on fait chercher des mots renfermant tel son donné ou un nombre de syllabes déterminé. Voici, par exemple, quelques-uns de ces exercices:

Etude de la voyelle a

1re leçon: Les mots servant de base à cette étude seront tirés, comme nous l'avons indiqué plus haut, de l'exercice d'élocution, qui est toujours le point de départ de la leçon de lecture. On écrit les noms: Anna, ami, Maria. Ces mots sont inscrits au tableau sous la dictée des enfants. Puis on questionne:

Combien ai-je écrit de mots? — Dites lentement le premier. — Combien de syllabes dans ce mot? — Qu'entend-on dans la pre-

mière syllabe..... dans la dernière ?

Même exercice pour les deux autres mots. Quel est le son que nous entendons le plus souvent en disant ces mots? Dans Anna où est-il? Puisque nous entendons a au commencement et à la fin de ce mot, qui devine où se trouve la lettre qui dit a? — Combien de fois la voyez-vous? — Qui veut la souligner? — Dans quels mots la voyez-vous encore? — Où est-elle dans ami, dans Maria? — Dans quels mots est-elle le plus de fois? — Combien de fois la voyez-vous en tout?

2me leçon sur la lettre : On écrit a au tableau, puis on demande : Qui reconnaît cette lettre? — Que dit-elle? — Dans quels mots l'avons-nous vue ? — Dans quels mots l'avons-nous vue une fois? deux fois? — Est ce seulement dans ces mots que nous entendons a? — Alors, trouvez-en d'autres. On écrira quelques-uns de ces mots qui ne renferment que des voyelles et des consonnes simples.

Etude de la lettre r

1^{re} leçon: Avec l'étude de la consonne, commence aussi celle de la syllabe. On prend, par exemple, la phrase suivante: Robi rira. On suivra la même marche que pour l'étude du a: exercice d'élocution, décomposition de la phrase, puis du mot. On fait découvrir le son r et la lettre qui le représente; on fait souligner cette dernière. On interroge:

Dans le nom du petit garçon Robi, où se trouve r? — Dans quelle syllabe? — Qu'entend-on encore avec r? — Donc, pour écrire une syllabe, combien de lettres faut-il? — Lesquelles? — Lisez ceci — ... Même exercice avec les deux syllabes du mot rira.

2me leçon sur la lettre \mathbf{r} : Les voyelles et la consonne r sont

écrites au tableau. On interroge:

Qui saurait répéter la phrase que j'ai écrite dans la dernière leçon ? — Quelle lettre avons-nous vue plusieurs fois ? — Combien de fois l'avons-nous vue ? — Qui peut montrer les lettres qu'il faut pour écrire la syllabe du mot robi dans laquelle on entend r ? — Cherchez d'autres mots qui auront cette même syllabe — ... Même exercice avec le dernier mot.

Les mêmes procédés sont employés pour l'étude des équivalents: les mots dans lesquels se trouve celui qui a été mis à l'étude seront toujours comparés avec d'autres où le même son est représenté par la voyelle ou la consonne simple. Ainsi, à supposer les phrases suivantes: Aimée achète de la laine pour faire un jupon à sa mère. On fait dire la phrase; on l'écrit au tableau. On fait trouver le son le plus fréquent dans cette phrase; on fait dire les mots dans lesquels on l'entend; on fait montrer ceux où se trouve la lettre qui le représente (mère et achète); on amène les enfants à découvrir la façon dont ce son est représenté dans les autres mots.

Dans la leçon suivante, les deux manières d'écrire è seront au tableau, et les enfants, pensant à la phrase du jour précédent, diront dans quels mots è est écrit avec une lettre et ceux où il est

écrit avec deux. Ils les écriront ensuite de mémoire.

Dès que l'enfant est capable d'écrire quelques lettres, les exercices d'orthographe marchent de front avec ceux de lecture, dont ils sont le complément nécessaire. Les enfants sont constamment appelés à observer, à comparer les mots qu'ils lisent et qu'ils auront à écrire de mémoire après les avoir, pour ainsi dire, disséqués.

Avec la méthode phonétique, dit M^{IIe} Soguel, on fixe les mots dans l'esprit des enfants par les yeux autant que par les oreilles, et la mémoire visuelle est exercée aussi bien que la mémoire auditive. « L'épellation, poursuit M^{IIe} Soguel, n'est absolument pas nécessaire à l'acquisition d'une bonne orthographe; ce n'est pas par elle que l'image des mots se fixe le mieux dans l'esprit; elle n'est utile que pour rendre compte oralement de l'orthographe. »

M^{lle} Soguel a recommandé la *Méthode phonétique* de M^{lle} Dompmartin, en usage dans les écoles de Genève. Parlant de la méthode analytico-synthétique, elle a prétendu que cette méthode, bien que reposant sur un bon principe, prête trop à un enseignement mécanique. Les mots étant divisés en syllabes qu'aucun trait ne relie, l'enfant, selon elle, prend l'habitude d'une lecture saccadée et chantante.

Le rapporteur a tiré de son exposé les conclusions suivantes:

a) Pour être éducatif, l'enseignement de la lecture ne doit être en aucune façon mécanique ;

b) Les exercices de langue en sont la base et lui enlèvent son caractère abstrait et aride;

- c) La méthode phonétique est la plus rationnelle, parce qu'elle va du concret à l'abstrait, de l'idée au mot, du mot à ses éléments phonétiques et de ceux-ci aux signes qui les représentent:
- d) Les exercices d'orthographe se font simultanément avec ceux de lecture;
- e) Les exercices de lecture au tableau précèdent et préparent ceux du syllabaire;

f) L'enseignement proprement dit de la lecture se donne à l'école primaire; l'école enfantine en pose la base par les exercices préparatoires.

La discussion intervenue à la suite de la lecture du rapport de M^{lle} Soguel a prouvé que la majorité des inspecteurs présents était favorable à la méthode exposée par l'auteur de cette étude.

Mais M. Latour (Neuchâtel) a fait part des critiques qui lui parviennent contre la méthode phonétique Regimbeau usitée dans son canton. Les parents surtout se plaignent de ne pouvoir coopérer à l'œuvre de la maîtresse parce qu'ils ne savent comment se servir du manuel, qui déroute la manière dont ils ont eux-mêmes appris à lire. Cependant, a-t-il dit, il reste persuadé que la méthode phonétique est la plus rationnelle. M. Latour trouve excessif tout ce que M^{lle} Soguel a dit contre le mécanisme de la lecture, car, a-t-il rappelé, avec beaucoup de justesse, la lecture comporte une grande part de mécanisme.

M. Gobat (Jura Bernois) s'est prononce pour la méthode analytico-synthétique (syllabaire de M. Horner). Il aurait désiré un contre-rapport à celui de M^{lle} Soguel. Ce vœu, qui a été exprimé aussi par le délégué de Fribourg, n'a pas prévalu.

Il ne faut pas perdre de vue que M^{lle} Soguel ne s'occupait de la méthode de lecture que concernant les écoles enfantines ou frœbeliennes. Elle avait donc en vue les enfants de 5 à 7 ans, durant l'époque qui précède l'école primaire. Interrogée par l'auteur de ces lignes sur la rapidité de la méthode phonétique, M^{lle} Soguel a répondu que les enfants apprenaient à lire en une année. Mais la difficulté restait de savoir si, appliquée à l'école primaire, la méthode phonétique conduisait les enfants

à lire en aussi peu de mois que la méthode analytico-synthétique. M^{11e} Soguel a cru pouvoir affirmer qu'il en était bien ainsi lorsque les maîtres connaissaient et suivaient rigoureu-

sement le procédé de la méthode qu'elle a exposé.

Nous ne pouvons pas plus adopter son avis qu'y contredire. La question doit rester ouverte et être résolue par des expériences faites dans des conditions de toutes garanties, c'està-dire avec des élèves de même milieu, de même nombre, et avec des maîtres complètement experts en l'une ou l'autre méthode. En attendant, les conclusions prises à Lausanne par M^{lle} Soguel, si elles devaient s'appliquer à l'école primaire et non seulement à l'école enfantine, ne sont pas de celles auxquelles le corps enseignant fribourgeois pourrait se rallier.

Nous n'en rendons pas moins hommage au talent de M^{lle} Soguel, à sa conviction chaleureuse, au tact dont elle a fait preuve lorsqu'elle a jugé devoir combattre les idées des autres. La modération de sa critique est un bon exemple en ces matières pédagogiques qui ne sont pas des dogmes et à propos desquelles l'usage de l'excommunication est toujours excessif.

Au rapport de M^{1le} Soguel a succédé celui de M. Henchoz, adjoint au Département de l'Instruction publique à Lausanne, sur l'Inspectorat en Suisse. Ce travail, qui n'avait jamais été fait jusqu'ici, est riche de renseignements de tous genres sur l'organisation de l'inspectorat dans les différents cantons, sur le recrutement des inspecteurs primaires, sur leurs compé

tences réglementaires.

L'assemblée a décidé de faire du rapport de M. Henchoz, qui sera publié ultérieurement, l'objet de la prochaine réunion annuelle. L'auteur en a dégagé quelques conclusions qu'il a développées oralement, se réservant de les modifier à la rédaction. Il a, entre autres, exprimé le désir qu'on instituât pour les instituteurs de l'instruction primaire un examen de candidat à l'inspectorat. Cet examen, qui existe en France, n'a pas paru trouver faveur auprès de plusieurs membres de l'assemblée. Par contre, chacun a abondé dans le sens de M. Henchoz lorsqu'il a demandé qu'on déchargeat les inspecteurs d'une besogne bureaucratique qui va croissant, qui absorbe le temps qu'ils pourraient mieux consacrer à s'occuper des intérêts de l'école. Une conclusion du rapporteur, laquelle concerne spécialement le canton de Vaud, a été que l'inspecteur devait résider dans son arrondissement. Enfin, M. Henchoz a émis le vœu qu'un contact plus grand s'établît entre le corps enseignant des Ecoles normales, les instituteurs et les inspecteurs; que le Directeur de l'Ecole normale fût à même de juger les jeunes instituteurs qui se sont formés sous sa direction. Chacun a applaudi à cette demande, et, le tout premier, M. Guex, directeur de l'Ecole normale de Lausanne.

A la fin de la séance, le soussigné, au nom de la Direction de l'Instruction publique de Fribourg, a réclamé l'honneur pour son canton de recevoir les inspecteurs de la Suisse romande. Cette proposition a été aussitôt votée, et, dans le joyeux banquet qui a suivi, à l'*Hôtel de France*, au milieu des toasts nombreux qui ont été prononcés, le rendez-vous de Fribourg a été rappelé encore et salué par les cordiales acclamations de tous.

JEAN QUARTENOUD.



LE P. GIRARD

Précurseur de l'enseignement rationnel du dessin à l'école primaire

La question de l'enseignement du dessin, spécialement à l'école primaire, est à l'ordre du jour. Partout on en parle; un nombre considérable de brochures, de méthodes ont paru. Un vent frais, parfois violent, se lève et emporte la poussière de la routine. Et, chose étonnante, cette poussière cachait un livre ouvert, intitulé : « Réforme de l'enseignement, réforme de l'enseignement du dessin, enseignement rationnel et démonstratif. » Et de quelle date est-il, ce livre? — Du commencement du XIXe siècle. Les Américains, les Parisiens et d'autres l'ont sorti de la poussière, l'ont étudié et publient aujourd'hui, sous le titre de Méthodes nouvelles, les considérations de l'auteur de cet ouvrage. En Suisse, on s'occupe aussi de cette question. Il existe une jeune école, caractérisée par les qualités et les défauts de la jeunesse, qui rêve d'une réforme. Mais les réformistes sont tenus en respect par un groupe d'hommes de mérite, d'hommes d'expérience, qui'prétendent que déjà avant eux on s'occupait de l'enseignement du dessin, et on prononce des noms... Pestalozzi, Schmid, P. Girard et d'autres. Mais ils sont morts, ils ne prennent plus la parole dans les assemblées; leurs travaux écrits subsistent, il [est vrai, mais ils ont été perdus de vue, ils sont vieux. Vieux! quelle ironie! Lisez, chers lecteurs, ces lignes du P. Girard, pleines d'actualité, extraites d'un document qui se trouve aux archives de la ville de Fribourg et qui m'a été communiqué par M. L. Genoud, directeur du Musée pédagogique. C. SCHLÆPFER.

> Le Préfet de l'école primaire de Fribourg au Conseil d'Etat

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Votre Chambre des écoles vous a proposé une réforme dans le dessin; je l'ai sollicitée, lorsque j'ai eu l'honneur de vous adresser la parole en public, et maintenant je viens vous exposer, avec quelques détails, ce qui n'a pu vous être indiqué que bien légèrement. Je parlerai d'abord du genre de dessin qu'il convient d'établir aux écoles primaires; ensuite, du mode d'exécution, d'où je passerai aux choix des nouveaux maîtres.